



## COMMUNIQUÉ

### **Le Spelc et le S nec-CFTC demandent une commission mixte paritaire à la Direction Générale du Travail**

#### **Les négociations n'ont toujours pas repris**

Suite au communiqué de presse de la Fnogec du 23 septembre dernier décidant de suspendre toutes les négociations non obligatoires, tous les accords de méthode et de revoir l'intégralité du périmètre des négociations 2024-2025, le S nec-CFTC et le Spelc agissent en intersyndicale pour exiger la reprise des négociations.

L'interruption unilatérale du dialogue social porte préjudice à 100 000 salariés de la branche EPNL ce qui oblige nos organisations syndicales à agir dans l'intérêt général de la profession.

#### **La demande d'une commission mixte paritaire pour sortir de l'impasse**

Afin de permettre la poursuite du dialogue social, le Spelc et le S nec-CFTC ont envoyé à la DGT, ce vendredi 8 novembre, une demande officielle de la tenue d'une commission mixte paritaire dans les meilleurs délais.

L'objectif de celle-ci, présidée par un représentant du ministère du Travail, sera de définir les thèmes, le calendrier, l'organisation et le cadre des futures négociations collectives de branche.

contacts : [presidence@s nec-cftc.fr](mailto:presidence@s nec-cftc.fr) - [jl.stalder@spelc.fr](mailto:jl.stalder@spelc.fr)